

Je souhaite recevoir un avis de réception de mon signalement (à ne remplir que si le signalement est effectué devant la CPDP)

EN SA QUALITE DE	<input type="checkbox"/> salarié, fonctionnaire ou autre personne salariée, quelle que soit la nature de l'emploi, le mode de paiement ou la source de financement ;
	<input type="checkbox"/> personne travaillant en dehors d'une relation de travail et/ou exerçant une profession libérale et/ou une activité artisanale ;
	<input type="checkbox"/> volontaire ou stagiaire ;
	<input type="checkbox"/> associé, actionnaire, propriétaire unique du capital, membre de l'organe d'administration ou de contrôle d'une société commerciale, membre du comité d'audit d'une entreprise ;
	<input type="checkbox"/> personne travaillant pour une personne physique ou morale, ses sous-traitants ou fournisseurs ;
	<input type="checkbox"/> candidat à un emploi qui a participé à un concours ou à une autre forme de sélection en vue d'un emploi et qui, à ce titre, a reçu des informations de violations ;
	<input type="checkbox"/> salarié, lorsque l'information a été reçue dans le cadre d'une relation de travail devenue caduque au moment du signalement ou de la divulgation publique ;
	<input type="checkbox"/> autre qualité de la personne signalant une violation dont elle a eu connaissance dans un contexte professionnel ¹ (veuillez préciser)

PARTIE II. PERSONNE CONTRE LAQUELLE LE SIGNALEMENT EST EFFECTUE

IDENTIFICATION (en cas de signalement contre une personne physique)	
Nom	<input type="text"/> (prénom, patronyme et nom, s'ils sont connus)
LIEU DE TRAVAIL Dénomination	<input type="text"/>
Code BULSTAT/EIK	<input type="text"/>
IDENTIFICATION (en cas de signalement contre des autorités de l'Etat, autorités municipales ou personnes morales)	
Dénomination	<input type="text"/>
Code BULSTAT/EIK	<input type="text"/>

PARTIE III. DONNEES RELATIVES A LA VIOLATION

1. LA VIOLATION EST LIEE A (veuillez cocher le domaine de la violation)	
<input type="checkbox"/>	violation de la législation bulgare ou d'actes de l'Union européenne en matière de :
<input type="checkbox"/>	marchés publics ;
<input type="checkbox"/>	services, produits ou marchés financiers et prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme ;
<input type="checkbox"/>	sécurité et conformité des produits ;
<input type="checkbox"/>	sécurité des transports ;
<input type="checkbox"/>	protection de l'environnement ;
<input type="checkbox"/>	radioprotection et sûreté nucléaire ;
<input type="checkbox"/>	sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, santé et bien-être des animaux ;
<input type="checkbox"/>	santé publique ;
<input type="checkbox"/>	protection des consommateurs ;
<input type="checkbox"/>	respect de la vie privée et protection des données personnelles ;
<input type="checkbox"/>	sécurité des réseaux et des systèmes d'information ;
<input type="checkbox"/>	violation portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union européenne visés à l'art. 325 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ;
<input type="checkbox"/>	violation des règles du marché intérieur visé à l'art. 26, paragraphe 2 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, y compris des règles de l'Union européenne en matière de concurrence et d'aides d'Etat ;
<input type="checkbox"/>	violation liée à des montages fiscaux transfrontières dont le but est d'obtenir un avantage fiscal qui va à l'encontre de l'objet ou de la finalité de la législation applicable en matière d'impôt sur les sociétés ;
<input type="checkbox"/>	infraction de droit commun dont l'auteur du signalement a eu connaissance dans le cadre professionnel ou lors de l'exercice de ses fonctions ;
<input type="checkbox"/>	violations de la législation bulgare en matière de :
<input type="checkbox"/>	règles de paiement de créances publiques dues à l'Etat ou aux communes ;

¹ Conformément au §1, point 4 des Dispositions complémentaires de la LPPSDPV, « contexte professionnel » signifie des activités professionnelles actuelles ou anciennes dans le secteur public ou privé, à travers lesquelles, quelle que soit leur nature, les individus reçoivent des informations de violations et dans le cadre desquelles ces individus peuvent être soumis à des représailles s'ils signalent ces violations.

	<input type="checkbox"/>	législation du travail ;
	<input type="checkbox"/>	législation relative à l'exercice d'une fonction publique.

2. TEMPS DE COMMISSION DE LA VIOLATION	
Date/ Période	<input style="width: 80%;" type="text"/>

3. DESCRIPTION DE LA VIOLATION (données spécifiques relatives à la violation ou au danger réel de commission d'une telle violation)
<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>

4. LISTE DES PREUVES JOINTES
<input style="width: 100%; height: 100%;" type="text"/>

**PARTIE IV. PERSONNES AUTRES QUE L'AUTEUR DU SIGNALEMENT,
AUXQUELLES UNE PROTECTION DOIT ETRE ACCORDEE**

(si ces personnes sont identifiées au moment où le signalement est effectué)

<input type="checkbox"/>	personnes qui aident l'auteur du signalement lors du processus de signalement ;
<input type="checkbox"/>	personnes liées à l'auteur du signalement ² , qui peuvent être soumises à des représailles du fait du signalement ;
<input type="checkbox"/>	personnes morales dans lesquelles l'auteur du signalement détient des participations, pour lesquelles il travaille ou auxquelles il est lié d'une autre manière dans le contexte professionnel.

ENUMERATION/IDENTIFICATION DES PERSONNES AUXQUELLES UNE PROTECTION DOIT ETRE ACCORDEE

QUALITE DE LA PERSONNE <i>(collègue, parent sans limitation de degré, personne morale dans laquelle l'auteur du signalement détient une participation, pour laquelle il travaille ou à laquelle elle est liée d'une autre manière dans le contexte professionnel)</i>	<input style="width: 100%; height: 30px;" type="text"/>
Nom (pour les personnes physiques)	<input style="width: 100%; height: 30px;" type="text"/> (prénom, patronyme et nom, s'ils sont connus)
Dénomination (pour les personnes morales)	<input style="width: 100%; height: 30px;" type="text"/>
	Code Bulstat/ EIK <input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
	Représentée par <input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>

DONNÉES DE CONTACT	
Localité	<input style="width: 70%; height: 20px;" type="text"/>
Adresse de correspondance	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
Téléphone	E-mail (le cas échéant)

² Conformément au §1, point 9 des Dispositions complémentaires de la LPPSDPV, « personnes liées à l'auteur du signalement » signifie des tiers qui peuvent être soumis à des représailles dans un contexte professionnel, comme des collègues ou des parents sans limitation de degré.

**PARTIE V. PERSONNES POUVANT CONFIRMER LES ELEMENTS COMMUNIQUEES OU FOURNIR
DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Nom (pour les personnes physiques)	<input type="text"/> <small>(prénom, patronyme et nom, s'ils sont connus)</small>	
Dénomination (pour les personnes morales)	<input type="text"/>	
	Code Bulstat/ EIK	<input type="text"/>
	Représentée par	<input type="text"/>
DONNÉES DE CONTACT		
	Localité	<input type="text"/>
	Adresse de correspondance	<input type="text"/>
	Téléphone	<input type="text"/>
	E-mail (le cas échéant)	<input type="text"/>

CETTE SIGNAL A ÉTÉ SOUMISSION PAR UN CANAL INTERNE:
(à remplir uniquement lors de la soumission d'un signal à la CPDP)

- OUI NON

INVITATION A LA SIGNATURE DU SIGNALEMENT PAR L'AUTEUR DU SIGNALEMENT
(à cocher par l'agent qui a reçu et enregistré le signalement)

- POUR ACCORD POUR REFUS

LE SIGNALEMENT'BT A ETE RECU ET ENREGISTRE PAR :

.....
(nom de l'agent)

FONCTION :

DATE :

SIGNATURE :

AUTEUR DU SIGNALEMENT / MANDATAIRE :

.....
(nom)

DATE :

SIGNATURE :

Informations générales et instructions pour remplir le formulaire :

1. Ce formulaire sert à l'enregistrement de signalement de violations via un canal de signalement interne et/ou externe.

• Le « signalement interne » (devant les entités assujetties au titre de l'art. 12 de la LPPSDPV³) signifie toute communication verbale ou écrite d'informations de violations au sein d'une entité juridique donnée du secteur privé ou public.

• Le « signalement externe » (devant la CPDP) signifie toute communication verbale ou écrite d'informations de violations commises par les autorités compétentes, conformément à la LPPSDPV.

2. Lorsque vous remplissez un formulaire soumis à la CPDP en tant que canal externe, il est obligatoire d'indiquer si le signal a également été soumis par le biais d'un canal interne.

3. **IMPORTANT !** Ce formulaire est réservé à l'administration, aux fins de l'enregistrement d'un signalement par les agents chargés par les entités assujetties de la réception et de l'enregistrement de signalements. Le formulaire peut également être utilisé par les auteurs de signalement comme modèle de signalement. Dans ce cas, l'auteur du signalement ne remplit que les Partie I à V y compris.

4. Le formulaire est également destiné aux cas de signalement verbal. Dans ces cas, l'agent chargé de la réception et de l'enregistrement des signalements documente le signalement en remplissant le formulaire. Après avoir rempli le formulaire, l'agent propose à l'auteur du signalement de le signer s'il le souhaite et note son accord ou son refus à l'endroit approprié du formulaire. La signature doit être apposée au plus tard 7 jours après l'invitation à signer.

5. Sont traités des signalements effectués par une personne physique, personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire muni d'une procuration écrite expresse (la certification notariale n'est pas requise), via un canal de signalement interne ou un canal de signalement externe, ou des informations de violations dans un contexte professionnel divulguées publiquement.

6. Si le signalement est effectué par l'intermédiaire d'un mandataire, l'original de la procuration visée au point 4 est joint au signalement.

L'agent chargé de la réception et de l'enregistrement de signalements :

7. L'attribution d'un Numéro unique d'identification (NUI) est obligatoire lors de l'enregistrement des signalements, en vue des besoins du canal interne de signalement. Le NUI est généré par le site en ligne de la CPDP. Pour obtenir un NUI, l'agent chargé de la réception et de l'enregistrement des signalements sélectionne l'option « Attribution d'un NUI », puis saisit les informations suivantes :

- Dénomination et code EIK/BULSTAT de l'employeur où le signalement a été effectué ;
- Données d'identification de l'agent chargé de la réception et de l'enregistrement de signalements ;
- Objet du signalement (les domaines concernés par la violation) ;
- Mode de réception (par écrit ou verbalement).

8. Dans le délai prévu par la loi, le NUI et la date d'enregistrement du signalement sont communiqués à l'auteur du signalement.

9. Tout signalement soumis est enregistré. Les circonstances visées aux points 9 à 11 de ces instructions ne sont évaluées qu'après l'enregistrement et l'attribution d'un NUI.

10. Les signalements anonymes enregistrés, portant sur des violations commises il y a plus de deux ans, ne donnent pas ouverture à une procédure.

11. Des signalements enregistrés, qui ne relèvent pas du champ d'application de la LPPSDPV ou dont le contenu ne permet pas de les considérer comme crédibles, ne sont pas traités.

³ Entités assujetties

Art. 12. (*) (1) Les entités assujetties au titre de la présente loi sont :

1. les employeurs du secteur public, à l'exception des communes visées à l'alinéa 2 ;

2. les employeurs du secteur privé employant 50 salariés ou plus ;

3. les employeurs du secteur privé, quel que soit le nombre de leurs salariés, si leur activité entre dans le champ d'application des actes de l'Union européenne, tels que précisés dans la partie I, lettre « B », et dans la partie II de l'annexe à l'art. 3, alinéas 1 et 3.

(2) Les communes de moins de 10 000 habitants ou de moins de 50 salariés peuvent partager des ressources pour recevoir des signalements de violations et pour prendre des mesures de suivi à leur égard sous réserve de l'obligation de confidentialité.

(3) Les entités assujetties visées à l'alinéa 1, point 2, ayant de 50 à 249 salariés au total, peuvent utiliser un canal commun pour le signalement interne en désignant une personne ou une unité distincte en application de l'art. 14.

12. Des signalements enregistrés, contenant des allégations manifestement fausses ou trompeuses, doivent être retournés à l'auteur du signalement avec l'indication de corriger ses allégations et un rappel de la responsabilité qu'il porte pour dénonciation calomnieuse au titre de l'art. 286 du Code pénal.

L'auteur du signalement :

13. Ce formulaire peut être utilisé par l'auteur du signalement comme modèle de signalement. Dans ce cas, l'auteur du signalement ne remplit que les Parties I à V y compris.

14. Après l'enregistrement du signalement, de l'information sur le signalement enregistré, le NUI et la date d'enregistrement du signalement sont communiqués à l'auteur du signalement dans le délai prévu par la loi. Toute information ou communication ultérieure en rapport avec le signalement est rattachée à ce NUI.

15. Toute information nouvelle ou non précisée lors du signalement peut être fournie en complément par l'auteur du signalement. Lors de sa communication, le NUI attribué au signalement doit être cité.

16. Veuillez noter que :

- Les signalements anonymes enregistrés, portant sur des violations commises il y a plus de deux ans, ne donnent pas ouverture à une procédure.
- Des signalements enregistrés, qui ne relèvent pas du champ d'application de la LPPSDPV ou dont le contenu ne permet pas de les considérer comme crédibles, ne sont pas traités.
- Des signalements enregistrés, contenant des allégations manifestement fausses ou trompeuses, doivent être retournés à l'auteur du signalement avec l'indication de corriger ses allégations et un rappel de la responsabilité qu'il porte pour dénonciation calomnieuse au titre de l'art. 286 du Code pénal.

POUR TOUT SIGNALEMENT OU DIVULGATION PUBLIQUE DE FAUSSES INFORMATIONS UNE RESPONSABILITE ADMINISTRATIVE PENALE EST ENCOURUE AU TITRE DE L'ART. 45 DE LA LPPSDPV.